



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES
Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 10 DEC. 2020
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'EAU RMC pour les postes de Chargés de mission « Contrat de nappe » et « Réseaux, Observatoire et Connaissances »	N° 17/20	3 décembre 2020

Fait à Istres le 10 DEC. 2020

La Présidente du SYMCRAU
Céline TRAMONTIN

ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon-dateur de la Sous-Préfecture)
Sous-Préfecture d'Istres
10 DEC. 2020
Courrier arrivé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 17/20

Objet de la délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'EAU RMC pour les postes de Chargés de mission « Contrat de nappe » et « Réseaux, Observatoire et Connaissances »

L'an deux mille vingt
et le trois décembre
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN,

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, M. Jean-Michel BOCOIGNANO, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Louis LESCOT, M. André MANELLI, Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Jean-Louis PLAZY, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT

➤ Pour les membres à voix consultative : *néant*

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON
M. Vincent BONFILLON à M. Jean-Louis PLAZY
M. Olivier MICHEL à M. Jean-Pierre FRICKER

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 21
Procuration : 3
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 24

Secrétaire de séance : Daniel HIGLI

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

L'Agence de l'Eau, apporte une aide financière pour deux postes techniques considérés comme permanents depuis leur création successive : les postes de Chargé de mission « Contrat de nappe » et « Réseaux, Observatoire et Connaissances ». Cette aide porte sur les frais de fonctionnement (salaires et charges, frais de déplacement, formation, entretien du véhicule, documentation, frais de secrétariat...). La demande de subvention doit être renouvelée annuellement.

En accord avec l'Agence de l'Eau, une seule demande de subvention regroupant les 2 postes sera déposée pour l'année 2021 :

- Poste d'ingénieur territorial, Chargé de mission « Contrat de nappe de la Crau » :
 - ✓ Animation du contrat de nappe (programmation phase 2 et organisation de la signature de la 2nde phase),
 - ✓ Pilotage de l'étude stratégique, juridique et financière,
 - ✓ Pilotage stratégique et animation des actions menées par le SYMCRAU,
 - ✓ Représentation du Syndicat dans les différentes instances.

- Poste d'ingénieur territorial, Chargé de mission « Réseaux, Observatoire et Connaissances » :
 - ✓ La mise en œuvre, le suivi, la maintenance, les marchés concernant les réseaux de surveillance de la nappe (piézométrie, qualité et bientôt salinité),
 - ✓ L'animation, le fonctionnement et la promotion de l'observatoire de la nappe de la Crau,
 - ✓ L'interface avec les tiers demandeurs d'informations ou de données,
 - ✓ L'analyse et la valorisation des données acquises,
 - ✓ Le pilotage du modèle de nappe.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention à l'Agence de l'Eau en vue de prendre en charge les frais liés aux postes de Chargés de mission « du Contrat de nappe de la Crau » et « Réseaux, Observatoire et Connaissances », sur la base du plan de financement ci-après :

DEPENSES PREVISIONNELLES					PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Poste	Période	Salaires et charges	Frais de fonctionnement	Total des dépenses de fonctionnement	AGENCE DE L'EAU		SYMCRAU	
Chargé de mission contrat de nappe	du 01/01/2021 au 31/12/2021	66 000 €	19 800 €	85 800 €	42 900 €	50%	42 900 €	50%
Chargé de mission Réseaux, Observatoire et Connaissances	du 01/01/2021 au 31/12/2021	50 000 €	15 000 €	65 000 €	32 500 €	50%	32 500 €	50%
TOTAL		116 000 €	34 800 €	150 800 €	75 400 €	50%	75 400 €	50%

AUTORISE la Présidente à signer la convention d'aide,

AINSI fait et délibéré à Salon de Provence, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du Syndicat Mixte de gestion
de la nappe phréatique de la Crau,**

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.